

A qui peux-tu m'adresser en cas des questions?

La responsabilité s'adresse à votre résidence:

- **Secteur Hochschwarzwald et Freiburger Umland**

- Herr Richter Telefon 0761 2187-2389
E-Mail: dirk.richter@lkbh.de

- **Secteur Markgräflerland**

- Frau Kaiser Telefon: 0761 2187-2395
E-Mail: angela.kaiser@lkbh.de

- **Secteur Markgräflerland et Freiburger Umland**

- Herr Mössner Telefon: 0761 2187-2390
E-Mail: roger.moessner@lkbh.de

- **Secteur Kaiserstuhl**

- Frau Schoth Telefon: 0761 2187-2393
E-Mail: marion.schoth@lkbh.de

- **Secteur Südlicher Breisgau**

- Frau Albrecht Telefon: 0761 2187-2392
E-Mail: stefanie.albrecht@lkbh.de

- **Secteur Südlicher Breisgau et Freiburger Umland**

- Frau Rechtsteiner Telefon: 0761 2187-2391
E-Mail: ramona.rechtsteiner@lkbh.de

- **Secteur Freiburger Umland et Dreisamtal**

- Frau Zimmermann Telefon: 0761 2187-2394
E-Mail: heike.zimmermann@lkbh.de

Questions générales

Herr Mössner
Telefon: 0761 2187-2390
E-Mail: roger.moessner@lkbh.de

Nous vous prions de vous inscrire par téléphone pour un rendez-vous.



**Landratsamt
Breisgau-Hochschwarzwald
Dezernat Jugend und Soziales**
Fachbereich Soziale Fachdienste

Berliner Allee 3
79114 Freiburg im Breisgau
Telefon: 0761 2187-0
Telefax: 0761 2187-2399
E-Mail: jgh@lkbh.de

www.breisgau-hochschwarzwald.de



Assistance judiciaire pour mineurs

Aide à l'enfance dans la procédure pénale



En conflit avec la loi – et maintenant ?

- **Nous sommes interlocuteurs pour**
 - Adolescents dans l'âge entre 14 et 17 ans
 - pour les jeunes dans l'âge entre 18 et 20 ans**pour lesquels une procédure pénale a été inculpée.**
- **Nous accompagnons et conseillons les** adolescents et les personnes entre 18 et 20 ans pendant la procédure pénale entière et voudraient faire les jeunes personnes et leurs parents une offre d'aide si nécessaire.
- **Notre aide est**
 - Généralement gratuitement,
 - volontaire pour le jeune homme,
 - ancré dans la code de la Sécurité sociale et dans la loi relative aux tribunaux de mineurs.

Offre de l'assistance judiciaire pour mineurs

- **Nous informons sur**
 - Les démarches des procédures,
 - clôturant possible de la procédure,
 - le déroulement de la négociation.
- **Nous vous conseillons à**
 - l'incertitude et l'insécurité concernant la procédure,
 - des problèmes et conflits dans la famille, école, formation et les emplois et le cercle des amis.
- **Nous vous accompagnons si vous le souhaitez chez** la date d'audience et nous y informons sur le développement, la situation professionnelle, familiale, matrimoniale, sociale, plans d'avenir et nous élaborons un rapport pour le tribunaux de mineurs.
- **Nous élaborons** propositions et mesures comme aide de decision pour le tribunal et le procureur.
- **Nous entremettons/contrôlons**
 - cours pour entraîner la compétence social,
 - enseignement de la sécurité routière.

Information

- Assistance judiciaire pour mineurs reçoit toujours un message, si l'adolescent ou les jeunes dans l'âge entre 18 et 20 ans ont commis un délit ou sont soupçonné d'avoir commis un délit.
- Assistance judiciaire pour mineurs est composée d'une équipe des assistants sociaux, qui est indépendante de la justice et de la gendarmerie, nous n'avons pas la fonction d'un avocat.

Important pour les parents

- Nous sommes prêts, de vous accompagner, ou votre fille ou votre fils pendant la procédure pénale.
- Si nous avons fait connaissance de votre fille ou de votre fils dans un entretien, nous pouvons aussi faire une proposition au procureur ou au juge comme le procès puisse être conclu.